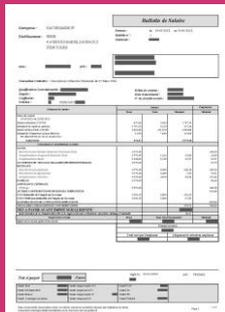


En février à la Sauvegarde 37

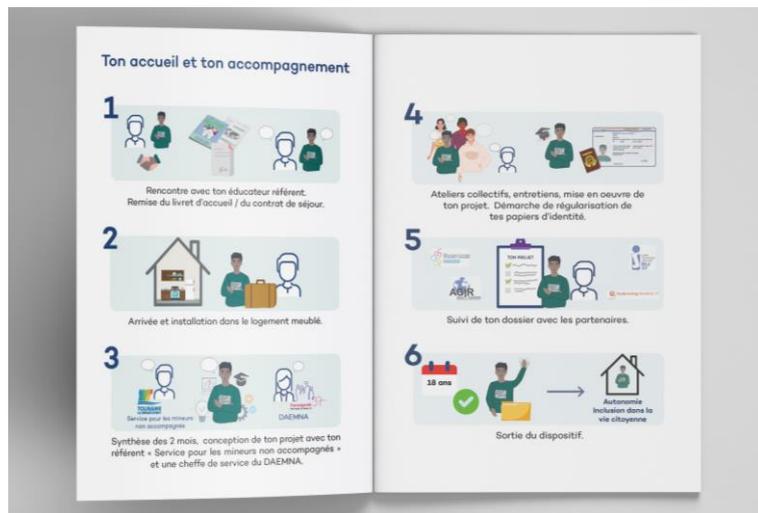
Newsletter



L'association a changé son logiciel de traitement des bulletins de paie. L'ancien est remplacé par « SIRH Paie First » du prestataire CegiAlpha. Ce changement entraîne une évolution de la présentation des bulletins de paie.

DAEMNA : un livret accessible pour les mineurs non accompagnés

Le livret d'accueil à destination des jeunes accompagnés est un outil règlementaire de la loi 2002-2. Afin de le rendre accessible aux mineurs du DAEMNA ayant des difficultés avec la langue française et/ou la lecture, il a été travaillé une version simplifiée avec l'ensemble de l'équipe. Cet outil adapté répond à la volonté de s'adapter aux usagers afin de garantir leur participation et leur bonne compréhension de l'accompagnement.



Des formations à destination des salariés

Dans le cadre du plan de développement des compétences (PDC) 2022, la Sauvegarde 37 met en place plusieurs formations :

- « Prévention des risques liés à l'activité physique » - 17 et 18 mars
- « Sauveteur – secouriste du travail » - 24 et 25 mars
- « Impact des réseaux sociaux » - 06 et 07 octobre
- « Utilisation du logiciel Word » niveau initial – 05 mai
- « Utilisation du logiciel Word » niveau intermédiaire – 13 juin
- « Faire face aux situations de violence et d'agressivité » - 09 et 10 mai.

Index de légalité salariale Femmes - Hommes

Le cumul des 4 indicateurs demandés doit être au minimum de 75 points sur 100. En deçà, les entreprises doivent prendre des mesures correctives. Pour l'année 2021, l'Association cumule 80 points. Pour consulter le détail des différents indicateurs, vous trouverez le document sur le site internet de l'association.

	Indicateur calculable (1 = oui, 0 = non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1 – écart de rémunération (en %)	1	0	40	40	40
2 – écart d'augmentation individuelles (en point de %)	1	6,1	5	20	20
3 – écart de promotions (en point de %)	0	0	0	15	15
4 – pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congés maternité (%)	1	100	15	15	15
5 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			80		100
Index (sur 100 point)			80		100